



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°627) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION « FINE PRODUCTION », A TITRE PAYANT**      **DÉCISION N° AU-19-472**  
**EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Fine Production » représentée par Madame Laurène BARBIER-COMBELLES, en qualité de Présidente, et domiciliée 34 rue de la Montagne Sainte-Genève, 75005 PARIS, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 14 novembre de 10 h à 17 h et le 15 novembre 2019 de 15 h à 18 h 30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Fine Production » représentée par Madame Laurène BARBIER-COMBELLES, en qualité de Présidente, et domiciliée 34 rue de la Montagne Sainte-Genève, 75005 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 99,75 € TTC (quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quinze centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 14 novembre de 10 h à 17 h et le 15 novembre 2019 de 15 h à 18 h 30 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**